



Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°125

Séance du 20 juillet 2016

Délibération n°4

Règlementation commerciale :  
approbation du projet final de contrat-type au voyage

*Vu les articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 du Code des transports ;*

*Vu la présentation faite en séance ;*

**Article 1<sup>er</sup>**

Le conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale approuve le projet final de contrat-type au voyage ci-joint à la délibération, tel que validé par les organisations professionnelles.

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au registre des délibérations de la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Paris, le 27 JUIL. 2016

Le président du conseil d'administration de la  
Chambre nationale de la batellerie artisanale,

Michel DOURLENT